

- Appel à candidatures – Comité technique GSA -

Bonjour à tous,

Le dispositif GSA (Grimpeur Sauveteur dans l'Arbre) est en ce moment dans une phase de réorganisation. La SFA est désignée comme porteuse du projet GSA et déléguée à la gestion du dispositif par le comité de pilotage GSA (COFIL GSA) composé de membres de la Caisse centrale de la MSA, de l'Unep et de la SFA.

Ainsi, le Conseil d'Administration de la SFA a élu une commission GSA composée de 5 membres.

Cette commission assurera la gestion organisationnelle et le suivi du dispositif. Elle assurera le lien entre les différents acteurs ainsi que l'organisation des différentes tâches nécessaires au développement du projet.

Le dispositif est toujours fonctionnel, cependant il est devenu nécessaire de réorganiser la formation de formateur GSA.

Pour cela, le COFIL GSA et la commission GSA souhaitent une réorganisation du comité technique du dispositif GSA.

C'est dans ce sens que nous lançons cet appel à candidatures pour former un nouveau comité technique.

Le rôle principal du comité technique est d'établir la méthodologie appliquée aux opérations de secours/sauvetage du niveau le plus général (processus, méthodes) au niveau technique le plus précis.

Pour se faire, il se réunira de manière régulière (au moins une fois par an) afin d'actualiser les documents et les techniques. Pour diriger sa réflexion et pour affirmer ses choix, il pourra s'entourer de professionnels du secours en accès difficile. Il adaptera la méthodologie et les techniques aux évolutions de la réglementation et des pratiques de prévention toujours en lien avec le dispositif SST de l'INRS.

Ses membres prendront part à la conception et/ou à la relecture des documents techniques produits pour le dispositif GSA ainsi qu'à leur mise à jour régulière.

Le Comité technique sera composé de dix membres au maximum.

Le Comité technique propose à la commission GSA les instructeurs pour la formation de formateur GSA.

Le Comité technique est indépendant sur la rédaction et la prise de décisions techniques.

Vous êtes intéressé pour rejoindre le comité technique GSA et ainsi participer au développement du dispositif ?

Cela est possible en remplissant les conditions nécessaires à une candidature :

- représenter un centre de formation adhérent à la SFA¹,
- être formateur GSA,
- faire connaître les éventuels conflits d'intérêts (prestataire pour un centre de formation, lien avec un fabricant de matériel, revendeurs, etc.)
- avoir une réelle volonté de s'impliquer dans les différents aspects du comité technique, y compris lors des phases rédactionnelles.
- être capable de débattre, de faire des concessions, d'être diplomate et respectueux de l'avis des autres.

./...

¹ Le Comité technique peut également être composé d'un (ou plusieurs) membres de l'Unep à condition qu'ils soient arboriste élagueur pratiquant eux-mêmes leur activité.

Merci de déposer votre **candidature motivée par courriel** auprès de la SFA à : secretariat@sfa-asso.fr **avant le 9 février 2024.**

Les membres du comité technique seront sélectionnés par la commission GSA après étude des candidatures.

En espérant que cet appel suscitera votre intérêt dans le sens du progrès du dispositif GSA.

Informations concernant les formations de formateurs

Bon nombre d'entre vous attendent le retour de la formation de formateurs GSA pour former de nouveaux formateurs, ou pour le maintien et l'actualisation des compétences de ceux déjà formés.

Il est prévu que les prochaines formations de formateurs GSA soient organisées courant 2024. Les formateurs formés en 2021 bénéficient de leurs prérogatives pour l'année 2024.

Pour toute demande concernant la formation de formateur ou pour tout autre sujet concernant le dispositif GSA, l'unique interlocuteur sera la SFA par courriel à : secretariat@sfa-asso.fr

Merci de nous faire part de vos besoins en formations à cette adresse afin que nous puissions nous organiser en conséquence.

Pour la commission GSA et le COPIL GSA, Vincent JEANNE – président de la SFA.